

# Compte-rendu de séance

## Séance du 14 Avril 2025

L'an 2025, le quatorze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHABOREL Alain, Maire

**Présents** : M. CHABOREL Alain, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, M. NAGOT Yannick, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. PONTONNIER Gilles, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, Mme GODON Chantal, M. CARRÉ Thierry, Mme MARCILLY Anne-Flore, Mme BONNEAU Laura, Mme PELOILLE Maryse, M. PRIEUR Jean-Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ROBBIO Françoise à Mme SAUVAGE Marie-Claude, Mme PETIT Alexandrine à Mme MARCILLY Anne-Flore

**Excusé(s)** : Mme HUET Muriel, M. SAUVE Maxime, M. MENARD Anthony.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14
- Votants : 16

**Date de la convocation** : 31/03/2025

**Date d'affichage** : 31/03/2025

### **Ordre du jour**

Approbation du Compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2025

BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BP 2025

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025

PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

BUDGET DE LA COMMUNE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET SERVICE DES EAUX : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BP 2025

BUDGET SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET LOTISSEMENT DU PETIT CAILLOU : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET LOTISSEMENT DU PETIT CAILLOU : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BP 2025

BUDGET LOTISSEMENT DU PETIT CAILLOU : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET PERSONNEL 2025-2027 ENTRE LA CDCG ET LA COMMUNE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PAIE ENTRE LE CENTRE DE GESTION 45 ET LA COMMUNE

Liste des décisions de Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel, annonce les pouvoirs et constate le quorum. Il ouvre la séance et commence par le premier point à l'ordre du jour.

Il demande la nomination du secrétaire de séance. Mme Laura BONNEAU se propose. Décision actée.

### **1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil municipal du 23 Janvier 2025**

Après lecture, M. le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte-rendu. Pas de remarque.

**Le compte-rendu de la séance du 23 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **2-DELIBERATION : D 2025 004 : Budget COMMUNE Adoption du CFU 2024**

M. le Maire indique que le Compte Financier Unique dénommé le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents à partir de l'exercice 2024 pour notre commune.

M. le Maire pour son approbation a quitté la séance.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale(A)	678.150,60	1.918.486,00	2.596.636,60
	Recettes réalisées (B)	237.675,95	2.060.740,25	2.298.416,20
	Restes à réaliser (C)	32.317,00	0,00	32.317,00
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire Totale (D)	480.481,00	2.453.333,06	2.933.814,06
	Dépenses réalisées (E)	239.767,77	1.741.645,05	1.981.412,82
	Restes à réaliser (F)	38.506,33	0,00	38.506,33
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G =B-E)	-2.091,82	319.095,20	317.003,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	-197.669,60	534.847,06	337.177,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G + H)	-199.761,42	853.942,26	654.180,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (I = C – F)	-6.189,33	0,00	-6.189,33
Résultat cumulé	Excédent/déficit (G + H + I)	-205.950,75	853.942,26	647.991,51

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Pour : 15, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M. CHABOREL reprend la présidence de la séance.

### **3-DELIBERATION : D 2025 005 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2025**

La balance générale des comptes fait apparaître un résultat de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de **319.095,20 euros.**
- Un déficit pour la section d'investissement de **199.761,42 euros.**

Il est proposé :

#### **Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice : 319.095,20 €

Résultat antérieurs reportés (ligne 002) : 534.847,06 €

Résultat à affecter : 853.942,26 €

#### **Solde d'exécution de la section d'Investissement**

Solde d'exécution cumulé d'Investissement (D001 si déficit - R001 si excédent) : - 199.761,42 €

Solde des restes à réaliser-RAR : - 6.189,33€

BESOIN DE FINANCEMENT : 205.950,75 €

AFFECTATION : 853.942,26 €

1) Affectation en réserves R1068 en Investissement : 205.950,75 €

2) Report en Fonctionnement R002 : 647.991,51 €

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **4-DELIBERATION : D 2025 006 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 38,62 %  
Taxe foncière (non bâti) : 52,00 %  
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,61 %

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **5-DELIBERATION : D 2025 007 : PROPOSITIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025**

Monsieur le Maire présente le tableau pour l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessous :

<b>NON DE L'ORGANISME SUBVENTION</b>	<b>VOTEE</b>
Centre Communal d'Action Sociale de Poilly-lez-Gien	16.000
Adapt Sport Poilly-lez-Gien	300
Amicale de pêche de Poilly-lez-Gien	840
Association Assistantes Maternelles de Poilly-lez-Gien	160
Association des Parents d'Élèves de Poilly-lez-Gien	330
Association US Poilly-Autry Football	3.900
Association Arc-En-Ciel Dessin Peinture	200
Association Scolaire Polissonne	100
Association Sportive Collège les Clorisseaux	150
Banque Alimentaire du Loiret	300
Centre des Cigognes	420
Club des Cheveux Blancs de Poilly-lez-Gien	600
Elan Polisson	700
Fanfare de l'Ocre	200
Gymnastique Volontaire de Poilly-lez-Gien	330
La Fraternité Giennoise	500
Papillons Blancs section de Gien	330
Poilly à Pied	300
Poilly Scrabble	600
Prévention Routière Comité du Loiret	100
Restos du Cœur Gien	500
Société de Chasse de Poilly-lez-Gien	400
US Poilly Cyclisme	300
US Poilly Basket	2.200
US Poilly Tennis	1.200
Les Roses de Jeanne	400
Club Art et Poésie	50
Repair Café du Giennois	200

Mme GODON remarque que certaines associations reçoivent une subvention alors qu'elles n'ont pas envoyé de dossier de demande.

M. Laurent PRIEUR lui répond qu'un courrier en début d'année sera proposé pour être plus incisif.

Mme GODON demande si les associations sont prévenues après le vote.

M. Laurent PRIEUR lui répond par l'affirmative soit en présentiel soit par courriel.

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **6-DELIBERATION : D 2025 008 : PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Budget Primitif 2025 respecte la nomenclature M 49 et s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement à **2.617.391,51** euros en dépenses et en recettes, et au niveau de la section d'investissement à **840.142,75** euros en dépenses et en recettes.

- **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Libellé</b>	<b>Prévu</b>
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	629.800
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel	1.055.500
<b>Chapitre 014</b>	Atténuation de produits	60.000
<b>Chapitre 65</b>	Autres charges de gestion courante	282.591,51
<b>Chapitre 66</b>	Charges financières	26.500
<b>Chapitre 67</b>	Charges exceptionnelles	1.000
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la section d'Investissement	556.000
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux amortissements et provisions	6.000
	<b>TOTAL</b>	<b>2.617.391,51</b>

RECETTES		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 013</b>	Atténuation de charges	34.400
<b>Chapitre 70</b>	Produits des services, du domaine, ventes directes	248.000
<b>Chapitre 73</b>	Impôts et taxes	40.800
<b>Chapitre 731</b>	Fiscalité locale	1.441.300
<b>Chapitre 74</b>	Dotations subventions et participations	175.900
<b>Chapitre 75</b>	Autres produits gestion courante	29.000
<b>Article 002</b>	Report exercice précédent	647.991,51
<b>TOTAL</b>		<b>2.617.391,51</b>

- **Section d'investissement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 001</b>	Report de l'exercice précédent	199.761,42
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	526.781,33
<b>Chapitre 23</b>	Immobilisations en cours	500
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement transférées au Compte de résultat	100
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts	113.000
<b>TOTAL</b>		<b>840.142,75</b>

RECETTES		
Comptes	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 13</b>	Subvention investissement	60.217
<b>Chapitre 10</b>	Dotations fonds divers et réserve	217.925,75
<b>Chapitre 21</b>	Virement section fonctionnement	556.000
<b>Chapitre 40</b>	Dotations aux amortissements et provisions	6.000
<b>TOTAL</b>		<b>840.142,75</b>

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**7-DELIBERATION : D 2025 009 : BUDGET SERVICE DES EAUX : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

M. le Maire indique que le Compte Financier Unique dénommé le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents à partir de l'exercice 2024 pour notre commune.

M. le Maire pour son approbation a quitté la séance.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale(A)	133.000	30.000	163.000
	Recettes réalisées (B)	34.158,97	31.055	65.213,97
	Restes à réaliser (C)	0	0	0
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire Totale (D)	234.783,97	153.754,89	388.538,86
	Dépenses réalisées (E)	24.264,10	35.281,48	59.545,58
	Restes à réaliser (F)	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G =B-E)	9.894,87	-4.226,48	5.668,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	101.783,97	123.754,89	225.538,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G + H)	111.678,84	119.528,41	231.207,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (I = C - F)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit (G + H + I)	111.678,84	119.528,41	231.207,25

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Pour : 15, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M CHABOREL reprend la présidence de la séance.

**8-DELIBERATION : D 2025 010 : BUDGET SERVICE DES EAUX : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2025**

La balance générale des comptes fait apparaître un résultat de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section d'exploitation/ fonctionnement de **119.528,41 euros**.
- Un excédent pour la section d'investissement de **111.678,84 euros**.

Il est proposé :

- d'affecter le résultat de la section d'exploitation/fonctionnement de **119.528,41 euros**, article 002, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.
- d'affecter le résultat de la section d'investissement de **111.678,84 euros**, article 001, en report à nouveau créditeur de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**9-DELIBERATION : D 2025 011 : SERVICE DES EAUX : PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Budget Primitif 2025 respecte la nomenclature M 49 et s'équilibre au niveau de la section d'exploitation/fonctionnement à **149.528,41** euros en dépenses et en recettes, et au niveau de la section d'investissement à **244.678,84** euros en dépenses et en recettes.

- **Section d'exploitation/fonctionnement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	40.500
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la section d'Investissement	70.000
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux amortissements et provisions	31.000
<b>Chapitre 022</b>	Dépenses imprévues	2.528,41
<b>Chapitre 66</b>	Charges financières	4.500
<b>TOTAL</b>		<b>149.528,41</b>

RECETTES		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 70</b>	Ventes produits fabriqués, prestations	20.000
<b>Article 77</b>	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	10.000
<b>Article 002</b>	Report exercice précédent	119.528,41
<b>TOTAL</b>		<b>149.528,41</b>

- **Section d'investissement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	34.800
<b>Chapitre 23</b>	Immobilisations en cours	160.000
<b>Chapitre 16</b>	Emprunt et dettes assimilées	6.600
<b>Chapitre 020</b>	Dépenses imprévues	1.278,84
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement transférées au Compte de résultat	10.000
<b>Chapitre 041</b>	Opérations patrimoniales	32.000
<b>TOTAL</b>		<b>244.678,84</b>

RECETTES		
Comptes	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 001</b>	Report exercice précédent	111.678,84
<b>Chapitre 021</b>	Virement à la section d'exploitation	70.000
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	31.000
<b>Chapitre 041</b>	Opérations patrimoniales	32.000
<b>TOTAL</b>		<b>244.678,84</b>

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**10-DELIBERATION : D 2025 012 : BUDGET LOTISSEMENT LE PETIT CAILLOU : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

M. le Maire indique que le Compte Financier Unique dénommé le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents à partir de l'exercice 2024 pour notre commune.

M. le Maire pour son approbation a quitté la séance.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale(A)	16.737,84	26.500	43.237,84
	Recettes réalisées (B)	0	0	0
	Restes à réaliser (C)	0	0	0
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire Totale (D)	0	62.556,08	62.556,08
	Dépenses réalisées (E)	0	0,50	0,50
	Restes à réaliser (F)	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G =B-E)	0	-0,50	-0,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	-16.737,84	36.056,08	19.318,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G + H)	-16.737,84	36.055,58	19.317,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (I = C – F)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit (G + H + I)	-16.737,84	36.055,58	19.317,74

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Pour : 15, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M CHABOREL reprend la présidence de la séance.

**11-DELIBERATION : D 2025 013 : BUDGET LOTISSEMENT LE PETIT CAILLOU : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2025**

La balance générale des comptes fait apparaître un résultat de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de **36.055,58 euros**.
- Un déficit pour la section d'investissement de 16.737,84 euros.

Il est proposé :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de **36.055,58 euros**, article 002, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.
- d'affecter le résultat de la section d'investissement de **16.737,84 euros**, article 001, en report à nouveau créditeur de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**12-DELIBERATION : D 2025 014 : LOTISSEMENT LE PETIT CAILLOU : PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Budget Primitif 2025 respecte la nomenclature M 57 et s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement à **62.555,58** euros en dépenses et en recettes, et au niveau de la section d'investissement à **16.737,84** euros en dépenses et en recettes.

• **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 042</b>		
<b>Article 71355</b>	Variation du stock	16.737,84
<b>Chapitre 65</b>		
<b>Article 65888</b>	Apurement des centimes de TVA	1,50
<b>Article 65822</b>	Reversement de l'excédent	45.816,24
	<b>TOTAL</b>	<b>62.555,58</b>

<b>RECETTES</b>		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 70</b>	Produits des services, du domaine et ventes directes	26.500
<b>Article 002</b>	Report exercice précédent	36.055,58
	<b>TOTAL</b>	<b>62.555,58</b>

• **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>		
	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 001</b>	Report de l'exercice précédent	16.737,84
	<b>TOTAL</b>	<b>16.737,84</b>

<b>RECETTES</b>		
Comptes	Libellé	Prévu
<b>Chapitre 40</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
3355	Amortissements des immobilisations	16.737,84
	<b>TOTAL</b>	<b>16.737,84</b>

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**13-DELIBERATION : D 2025 015 : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET PERSONNEL 2025-2027 ENTRE LA CDCG ET LA COMMUNE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;  
Vu l'article L5211-4-1 II du code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectorale du 17 juin 2021 portant les modifications des statuts de la Communauté des communes Giennoises ;  
Vu la délibération 38.2015 de la commune de Poilly-lez-Gien ;

Le transfert de compétences d'une Commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une Commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.

Dans ce cas, la convention a pour objet, conformément à l'article L5211-4-1 II du code général des collectivités territoriales, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la Commune de Poilly-lez-Gien au profit de la Communauté des Communes Giennoises (CDCG).

Compte tenu de l'échéance des conventions de mise à disposition de services au 31 décembre 2024, et de l'évolution de l'activité desdits services ainsi que des moyens que les communes peuvent mettre à la disposition de la communauté, il est proposé de renouveler ces conventions à compter du 01 janvier 2025.

Sur avis favorable du CST en date 20 mars 2025.

La convention de mise à disposition de services de la commune de Poilly-lez-Gien au profit de la Communauté des Communes Giennoises est approuvée.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de services de la commune de Poilly-lez-Gien à la Communauté de Communes Giennoises.

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **14-DELIBERATION : D 2025 016 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PAIE ENTRE LE CENTRE DE GESTION 45 ET LA COMMUNE**

Monsieur le maire expose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics réalisent la paie des agents qu'elles emploient et des élus qui perçoivent des indemnités de fonction.

Toutefois, le niveau de technicité requis et le temps consacré à cette prestation de la part des agents, la dématérialisation des opérations avec l'entrée en vigueur de la DSN, les changements réguliers des règles applicables à la rémunération et l'investissement matériel indispensable pour assurer une prestation de qualité nécessitent de recourir à un prestataire spécialisé dont la paie constitue l'un des cœurs de métier.

A ce titre, il est proposé de recourir aux services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret. En effet, ce dernier assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale. En parallèle, l'article 25 de cette même loi permet au Centre de gestion de proposer des prestations facultatives afin de compléter ses prestations obligatoires et d'offrir aux collectivités un accompagnement complet en matière de gestion des ressources humaines. Le Centre de Gestion propose ainsi une prestation paie qui couvre la réalisation des bulletins de paie des agents et des élus, la possibilité de réaliser des simulations et des prestations à la demande propres à chaque collectivité et établissement.

La prestation « paie » constitue une mission facultative du CDG 45.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le financement de cette mission fait l'objet d'une convention conclue entre le CDG 45 et la collectivité territoriale ou l'établissement demandeur.

Les tarifs afférents à cette prestation sont inscrits dans la convention. Le cas échéant, ils sont révisés par la délibération annuelle de fixation des tarifs prise par le conseil d'administration du Centre de gestion.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 2 de la convention signée pour la réalisation des paies des agents de la commune par le Centre de Gestion 45, le renouvellement est prévu pour une nouvelle période de 3 ans par reconduction expresse.

Pour : 16, contre : 0 abstentions : 0

**La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Liste des décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe avoir pris des Décisions depuis le dernier Conseil Municipal en date du 23 Janvier 2025.

Il s'agit :

- DEC 2025-003 : Concession d'une case de columbarium dans le cimetière
- DEC 2025-004 Renouvellement d'une concession dans l'ancien cimetière
- DEC 2025-005 : Concession d'une case de columbarium dans le cimetière
- DEC 2025-006 : Concession d'une case de columbarium dans le cimetière

### **Informations diverses**

M. NAGOT annonce que les travaux pour la Rue du 11 Novembre sont prévus pour l'année 2025, pour une portion de 230 mètres.

Une réunion publique avec les riverains s'est tenue le 08 avril.

La partie « parking » est mentionnée comme étant une option. A voir pour une prévision des travaux en 2026.

### **Questions diverses**

M. COLLIGNON demande si une place de parking « pour les personnes handicapées » devant la boulangerie pourrait être envisagée.

M. Laurent PRIEUR lui répond qu'au vue de la largeur de la chaussée cela ne sera pas possible.

Mme PELOILLE demande si des bancs pourrait être posés sur les trottoirs de la Rue de Sully : entre la rue de Chauffour et la Mairie.

M. Laurent PRIEUR lui répond que la question sera étudiée d'un point de vue technique.

M. GUILLOT demande qu'un panneau « Ne pas planter des plantes ou fleurs devant les tombes » soit installé au cimetière.

M. Laurent PRIEUR lui répond qu'il est interdit de creuser pour planter, ni pour y déposer une plante devant la sépulture. Les pots doivent être déposés sur la tombe.

Séance levée à 20h55

En mairie, le 24 Avril 2025



Le Maire  
Alain CHABOREL